

Pierre MOLITOR
24, chemin des Mas
Quartier Saint Antoine
06130 GRASSE

Tél : 04 93 70 40 06

VILLE DE GRASSE
COURRIER ARRIVE LE

27 AVR. 2018

SERVICE URBANISME

294

MAIRIE de GRASSE
Service de l'Urbanisme
A l'attention de Monsieur MOREL
57 Avenue Pierre Sémard
06130 GRASSE

Grasse, le 8 juillet 2017

Monsieur,

Tout d'abord je voudrais vous remercier pour votre accueil lors de notre entretien du 29 juin au cours duquel vous m'avez indiqué une possible évolution de la zone qui me concerne.

Ayant assisté à la réunion d'information sur l'avenir du PLU, j'ai bien compris que la ville de Grasse souhaite renouer avec la tradition des cultures florales et agricoles qui ont pratiquement disparues de notre région.

Sans faire de commentaire sur le bien-fondé de ce projet, je voudrais attirer votre attention sur le cas qui me concerne, c'est-à-dire le possible passage de mon terrain en terre agricole.

Ce terrain est mitoyen du fonds Gastaldi et en est séparé par un vallon.

L'accès n'est possible que par un chemin étroit qui aboutit à un passage entre un bassin de servitude et ma maison. Je ne vois pas comment desservir ce terrain par l'accès actuel, que ce soit pour une exploitation ou un petit lotissement.

Il y a quelques années j'avais projeté de vendre la partie du bas pour la construction de quelques maisons. Le seul accès possible aurait été le long du vallon en traversant la propriété Charbonnel pour atteindre le chemin Dalmasso qui rejoint le chemin des Alouettes. Si à l'époque Mr Charbonnel m'avait donné un accord verbal, il n'en a pas été de même pour Madame Dalmasso fermement opposée à vendre un droit de passage.

C'est là qu'est intervenu André Carénini qui voyant une opportunité de ne plus me voir passer sur « son » chemin (ex-communal) a proposé de « faire craquer Mme Dalmasso avec une valise de billet » !

Devant mon refus pour ce genre de combine d'un autre âge, il se venge en m'arrosant de procès

(quatre à l'origine) dont celui en cours concernant une annexe qui aurait été rendu caduque si mon terrain n'avait pas été déclassé de UF en 2AU.

Si j'avais encore l'espoir un jour du déblocage de « l'urbanisation future », un passage en terre agricole me ferait perdre tout espoir de réaliser une quelconque opération financière pour agrémenter ma fin de retraite. Mes parents m'ont légué un patrimoine qui pourrait perdre toute sa valeur.

En conclusion, je souhaite que ma propriété revienne en zone UFc comme elle l'avait toujours été.

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération cette demande, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués,

Département :
ALPES MARITIMES

Commune :
GRASSE

Section : CK
Feuille : 000 CK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 26/10/2015
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2014 Ministère des Finances et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
GRASSE
29 TRAVERSE DE LA PAOUTE BP
23150 06131
06131 GRASSE CEDEX
tél. 0493403601 - fax 0493403643
cdif.grasse@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



